



FOIRE A TOUT MARCHE ARTISANAL



9 MAI 2026 - 8H30 à 17h30



Bonjour et merci de votre intérêt,

C'est en partenariat avec le Camping des deux rivières, que le Collectif Octobre Rose Dieppois 76 organise un 1er marché artisanal et créateur associée à une foire à tout.

Manifestation ouverte aux particuliers (foire à tout) et marché artisanal pour les professionnels. Vous trouvez ci-dessous toutes les informations concernant :

- l'organisation
- la fiche d'inscription.

INFOS PRATIQUES INSCRIPTIONS AVANT LE 6 MAI :

Le formulaire est à retourner dans les plus brefs délais et uniquement par voie postale

- au "CORD 76", maison des associations, 14 rue Notre Dame, 76200 DIEPPE
- avec votre règlement par chèque libellé au CORD 76

En cas d'absence de document, l'inscription sera nulle.

Merci de bien vérifier d'avoir joint à ce dossier :

- une copie du certificat d'inscription au répertoire des entreprises et des établissements (SIREN)
- fournir la liste des articles qui seront proposés à la vente (pour éviter les doublons et permettre une vente dans les meilleures conditions sans concurrence)
- s'assurer contre les risques incendie et responsabilité civile ET fournir une attestation d'assurance datée au jour de la manifestation,

ESPACE « CORDIALITE »

Le camping proposera : frites saucisses merguez, hamburger...
boissons, glaces...

ESPACE « CORDIALITE »

Le collectif proposera : crêpes & pâtisseries...

- **CAMPING DES DEUX RIVIERES**
- **ASSOCIATION LOI 1901 enregistrée sous le numéro W761004829 PREFECTURE DE ROUEN**



Règlement SAMEDI 9 MAI 2026 - 8h30 / 17h30 CAMPING LES DEUX RIVIERES A MARTIGNY 76

Toute activité commerciale est soumise à réglementation par la loi.

La provenance et la vente des objets se feront sous la seule responsabilité des exposants. Ni les Organisateurs, ni la direction du camping, ni la Mairie ne sauraient être tenus pour responsables.

- Est interdite, par tout exposant, la vente d'animaux, cassettes cd ou dvd etc à caractère pornographique, drogues ou dérivés, armes.
- L'ouverture aux exposants se fera de 7h30 à 8h30 afin de permettre votre installation. Pour les arrivées après 8h30 les emplacements seront perdus.
- Le placement se fera par ordre d'arrivée.
- Pour la sécurité de chacun, **IL SERA STRICTEMENT INTERDIT DE LAISSER SON VEHICULE SUR LE SITE (parking à l'extérieur).**
- Les annulations de dernière minute de la part des exposants ne seront pas remboursées.
- Le départ des exposants ne peut avoir lieu avant 17h30.

La direction du CAMPING et CORD 76 se réservent le droit en cas de problèmes liés à des comportements et/ou des propos incorrects envers un ou plusieurs de ses membres, d'annuler la réservation du ou des exposants concernés.

Chaque exposant devra s'engager au moment du départ à laisser son emplacement propre et nettoyé.

Dans le cas contraire, son inscription pour tout autre action sur le site se verra refusé.

La direction du camping et CORD se réservent le droit d'annuler le vide grenier le jour même en cas d'intempéries continue, dans ce cas nous remboursons mais vous pouvez également en faire don pour la recherche médicale.

Fait à _____ Le _____

SIGNATURE

PAGE 2/3

- **CAMPING DES DEUX RIVIERES**
- **ASSOCIATION LOI 1901 enregistrée sous le numéro W761004829 PREFECTURE DE ROUEN**

FORMULAIRE D'INSCRIPTION PROFESSIONNEL
MARCHE ARTISANAL - CAMPING DES DEUX RIVIERES À MARTIGNY
SAMEDI 9 MAI 2026

Nom & prénom du responsable du stand :

Société :

Activité principale de l'entreprise :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

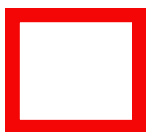
Téléphone fixe :

Portable :

E-Mail :

DESIGNATION EN SALLE <u>Tables et chaises</u> <u>non fournies</u>	PLACE EN ECHANGE D'UN DON SOLIDAIRE POUR CORD 76	QUANTITE	TOTAL
EMPLACEMENT 1ML	5€		

REGLEMENT ESPECES CHEQUE À L'ORDRE DU CORD 76



**J'ai bien pris connaissance que pour la sécurité de chacun,
IL SERA STRICTEMENT INTERDIT DE LAISSER SON VEHICULE SUR LE SITE
(parking à l'extérieur).**

Si dossier incomplet, vous ne pourrez bénéficier d'aucun emplacement.

FAIT A :

LE :

Mention « bon pour accord » Signature